Cadre du mémoire technique et ACHAT RESPONSABLE (MTAR)

Le mémoire technique est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il pourra compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les éléments demandés ci-après devront-être explicités de façon complète, précise et concise.

Les réponses devront concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché seront consultés à titre informatif mais ne seront pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

# Moyens humains et matériels – noté sur 15 points

## Qualité et pertinence des moyens humains mis en œuvre dans l’exécution des travaux (5 points)

Le candidat décrira les moyens humains qu’il dédiera au marché en vue d’une parfaite exécution des prestations. Les personnes prévues pour l’exécution des prestations seront identifiées, les chefs de chantier et agents, leurs compétences et leur expérience : qualifications, habilitations, attestations de formation, curriculum vitae, …

Le candidat devra notamment faire apparaître :

* *Organisation des équipes*
* *Nombre et qualification du personnel d’exécution,*
* *Réactivité,*
* *Liste des matériels pour la réalisation des travaux (la marque et le type de matériel)*

## Qualité et pertinence des moyens matériels dans l’exécution des travaux – méthodologie (5 points)

Le candidat décrira l’organisation mise en place pour l’exécution du marché.

Le candidat devra notamment faire apparaître :

* Méthodologie et organisation du chantier
* Qualification dans des travaux équivalents

## Qualité et pertinence des moyens matériels dans l’exécution des travaux (5 points)

Le candidat fournira un planning prévisionnel de réalisation.

# ACHAT RESPONSABLE – noté sur 5 points

## Qualité et pertinence des mesures prises pour respecter l’environnement – Valorisation des déchets (2.5 points)

Le candidat décrit les mesures prises pour favoriser le recours aux matériaux issus du réemploi, réutilisés ou recyclés.

Le candidat décrira de façon complète, concise et cohérente sa méthodologie de valorisation des déchets générés par les travaux ainsi que les dispositions prises pour le suivi dématérialisé des déchets (TRACKDECHETS).

## Dispositions sociales spécifiques (2.5 points)

Le candidat décrira les différentes dispositions prises pour l’égalité professionnelle femmes/hommes, pour l’insertion des personnes éloignées de l’emploi ou en situation de handicap et pour une labellisation de type « relations fournisseurs ».